



DECISION DU PRESIDENT n° 2021-15

OBJET : modification du calendrier de fonctionnement

Nous Christian VERNET, Président de l'EEA Django Reinhardt,
Vu l'article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil syndical en date du 18 juin 2020, fixant les délégations du Président de l'EEA,

Article 1 : Pour faire suite aux dernières mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire, Monsieur le Président propose de modifier le calendrier de fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignement Artistique établi comme indiqué ci- dessous :

PLANNING DES JOURS DE COURS RENTREE 2020/2021

LUNDI

du 14 septembre 2020 au 5 juillet 2021 inclus
(Férié : 5 avril 2021 - Pâques)
(Férié : 24 mai 2021 - Pentecôte)

MARDI

du 15 septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus

MERCREDI

du 16 septembre 2020 au 30 juin 2021 inclus
(Férié : 11 novembre 2020 - Armistice)

JEUDI

du 24 septembre 2020 au 1^{er} juillet 2021 inclus
(Férié : 13 mai 2021 - Ascension)

VENDREDI

du 25 septembre 2020 au 2 juillet 2021 inclus

SAMEDI

du 26 septembre 2020 au 3 juillet 2021 inclus

L'activité de l'EEA se déroulera jusqu'au 6 juillet 2021

Les dates ci-dessus tiennent compte des vacances scolaires, des journées Education Nationale et des jours fériés

Fait à ARNAGE, le 16 avril 2021

Le Président.
Christian VERNET